

## CONSULTATION LOI HES

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Charles Beer  
DIP  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Genève, le 15 juillet 2010

### Procédure de consultation sur l'avant projet de loi sur les HES genevoises

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Cher Monsieur,

Nous avons reçu le projet de modification de la loi sur les HES genevoises et vous remercions de l'opportunité qui nous est donnée de prendre position.

Nous aimerions souligner en premier lieu l'excellent travail effectué et affirmer que les grands changements apportés par ce projet, personnalité morale - responsabilité - missions - convention d'objectifs, sont totalement satisfaisants et répondent à des attentes légitimes.

Nous ne commenterons pas tous les points qui nous semblent positifs mais nous mettrons en perspective les points faibles que nous avons relevés.

- Unités d'enseignement et de recherche

Nous trouvons **cette nouvelle appellation totalement contre-productive** et n'en comprenons pas le sens. En effet, nos hautes écoles sont déjà passées par de nombreux changements, un de plus ajoute simplement à la confusion alors que nous avons besoin d'une certaine stabilité dans leur dénomination et par conséquent leur visibilité.

- Art.2 Missions

On définit la HES-SO Genève comme " ...de niveau tertiaire *universitaire* ...". Nous nous demandons s'il ne serait pas plus adapté d'éviter d'utiliser le nom "*universitaire*" pour éviter toute confusion avec les universités?

- Art.3 Egalité

L'égalité des chances est un objectif légitime et la parité n'est largement pas atteinte dans notre institution. Nous y attachons une importance de tous les jours. Toutefois l'alinéa trois ne nous semble pas approprié et surtout représente un objectif non atteignable et non souhaitable. En effet *tendre* à la parité dans chaque organe de toutes les écoles est différent que d'encourager, et l'uniformité n'est jamais un but en soi!

Nous proposons de modifier la fin du commentaire de cet alinéa : "A cette fin, elle prend les mesures adéquates en faveur du sexe sous-représenté ~~et elle tend à atteindre la parité dans chaque organe de la HES-SO Genève.~~

#### Art.4 Liberté académique

Cette liberté est importante mais il est indispensable qu'elle soit **limitée au cadre stratégique de la HES-SO Genève et des écoles**. Comme cette nuance n'est pas comprise par certain-e-s professeur-e-s, nous estimons très important de la préciser dans cet article. Nous proposons les modifications suivantes:

*La liberté de l'enseignement et de la recherche est garantie dans les limites **des stratégies définies de l'école dans laquelle l'enseignement est dispensé** et des devoirs inhérents aux différentes fonctions.*

#### Art.25 Attribution de la directrice ou du directeur général-e

Nous soulevons ici la grande difficulté pour une directrice ou un directeur général-e de s'impliquer dans l'opérationnel de chaque site. Nous nous rendons compte de la nécessité d'assurer une gestion cohérente de cette entité et donc d'avoir quelqu'un qui doit assumer la réalisation de la convention d'objectifs. Il nous semble pourtant que le projet va très loin et comporte des risques. Il faudra notamment éviter une surcharge de cette fonction qui paralyserait le système.

#### Section 3 - 4 - 5 - Les organes

Nous estimons globalement que l'emboîtement de tous les organes avec une duplication de ceux-ci à l'échelon de la direction générale et des écoles n'est pas une bonne solution. **Il faudrait choisir les niveaux les mieux adaptés et se limiter à un seul niveau.**

Pour rappel, la nouvelle convention entre la HES-SO et la confédération a aussi ajouté son lot d'organes divers de concertation. Nous ne **voyons vraiment pas comment nous arriverons à gouverner les sites en tenant compte de tous ces niveaux**. Notre système sera vite ingérable et donc incapable de s'adapter et d'évoluer selon les besoins de la société. Nous le regrettons mais surtout **nous affirmons qu'il ne sera plus possible de ne pas tenir compte de toutes ces implications dans les coûts de fonctionnement des sites!**

- Art. 35 Conseils académiques et stratégiques

Nous estimons ce conseil comme adapté et indispensable à ce niveau. Par contre **nous trouvons beaucoup trop lourd que la nomination soit faite par le conseil d'Etat**. Les écoles sont en liens avec les milieux professionnels. L'obligation de mettre sur pied un tel conseil devrait suffire, sans passer par une nomination à un si haut niveau, procédure à nouveau longue, peu souple et sans valeur ajoutée.

Art. 36 Conseil participatif

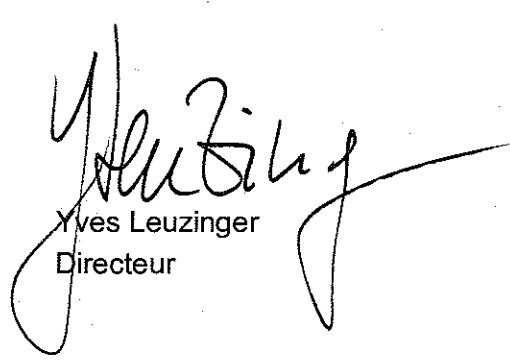
Nous considérons également ce conseil comme adapté et indispensable à ce niveau. A la lecture des attributions, nous ne comprenons pas vraiment s'il s'agit d'un conseil de concertation ou de participation. Le cas échéant, quel est le poids d'une décision de ce conseil sur la direction ?

Il est mentionné que la direction assiste avec voix consultative. **Il n'est par contre pas indiqué qui dirige la séance et donc qui donne la substance à cet organe.**

En complément nous vous faisons parvenir en annexe nos réponses succinctes à la liste des questions.

Nous concluons finalement en insistant sur le fait que le projet va dans le bon sens, mais qu'à nos yeux la tendance à augmenter le nombre des organes de "concertation-participation" est exagérée et contre-productive, surtout sous une forme contraignante. Nous craignons largement que le projet qui souhaite donner plus d'indépendance à la HES n'atteigne pas ses buts en raison de la lourdeur du fonctionnement.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces réflexions dans la suite du processus d'élaboration de la loi, recevez, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, nos salutations respectueuses.



Yves Leuzinger  
Directeur

**Annexe :**

**Procédure de consultation sur l'avant projet de loir sur les HES – Liste des questions posées**

Question	Réponse
1. A	d'accord
1. B	oui
1. C	non pour les conseils
1. D	en ordre
1. E	oui
1. F	oui
2. A	voir les risques expliqués ci-dessus
2. B	d'accord
2. C	voir texte ci-dessus
2. D	d'accord
2. E	d'accord
2. F	sans opinion
2. G	d'accord avec cette introduction
2. H	serait très bien
3. A	oui
3. B	oui
3. C	oui
3. D	sans opinion
3. E	oui
3. F	oui
4. A	trop lourd, voir remarques ci-dessus
4. B	oui
4. C	trop étendue
4. D	oui
5. A	sans opinion
5. B	sans opinion
6. A	voir nos commentaires ci-dessus
6. B	oui